



Plan de gestion du Secrétariat de la CNDE pour 2014

INTRODUCTION: Missions de la CNDE et du secrétariat de la CNDE en 2014

Ce plan de gestion 2014 est élaboré à un moment où les perspectives d'avenir de la CNDE sont incertaines, puisque des réformes sont prévues. Le délai dans lequel celles-ci se présenteront n'est pas encore connu. Dès lors, à l'instigation également des membres avec voix délibérative, abstraction a été faite des réformes qui pourraient se présenter encore en 2014.

Il en va de même pour les recommandations suite aux évaluations interne et externe du fonctionnement de la CNDE. Aussi celles-ci doivent être cadrées dans cette perspective plus large de réforme et ne sont dès lors pas reprises dans ce plan de gestion.

Il est toutefois envisagé de faire entrer en vigueur au printemps 2014 un nouveau mandat pour la présidence. Afin de ne pas anticiper l'implémentation concrète de ce mandat, nous avons opté pour une division de ce plan de gestion 2014 en deux parties.

La première partie comprend un plan de gestion détaillé pour la période de janvier à mars inclus, sous la présidence actuelle. La deuxième partie se limite aux lignes de force des missions qui incomberont en principe à la CNDE durant la période d'avril jusque décembre 2014. Elles recevront une concrétisation et possiblement aussi un complément sous la nouvelle présidence.

Dans l'optique de l'établissement du présent plan de gestion, nous examinons avant toute chose les missions de la CNDE telles que fixées aux articles 2 et 10 de l'Accord de coopération conclu le 19 septembre 2005, qui recevront une attention prioritaire jusque mars 2014 inclus. Comme nous l'avons déjà signalé, le président sous nouveau mandat déterminera ensuite les priorités jusque fin 2014.

1. Contribution à la rédaction de documents (autres que le rapport périodique CIDE dont la rédaction est coordonnée par la CNDE) en relation avec les droits de l'enfant: par le secrétariat de la CNDE, le cas échéant après consultation d'un groupe de travail ad hoc, à l'intention, notamment, de la CoorMulti (cf. infra, objectif 5)
2. Prendre les mesures nécessaires pour coordonner la collecte, l'analyse et le traitement d'un minimum de données pour le comité des droits de l'enfant des Nations Unies

→ création d'un groupe de réflexion au niveau des pouvoirs publics concernant la méthodologie appropriée afin d'établir des indicateurs des droits de l'enfant au niveau national¹. (cf. infra, objectif 2)
→ étude sur le child budgeting (cf. infra, objectif 6)

3. Stimuler la concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances, compte tenu des recommandations du Comité:
→ préparer la rédaction d'un rapport de suivi de la réalisation des CO (phase 1 : formation) (cf. infra, objectifs 1 et 3)
4. Examiner et surveiller les mesures d'exécution nécessaires afin de satisfaire aux suggestions et recommandations du Comité (avec compétence d'avis consultatif):
→ concernant les CO: cf. point 3
→ de façon générale : cf infra, objectif 4.
5. Compétence d'avis concernant des projets de conventions et protocoles: aucun projet en cours au niveau international et, dès lors, sans objet jusqu'ici.
6. Impliquer les enfants de manière structurelle et appropriée dans les travaux: aucun projet n'est prévu à défaut d'accord politique en la matière.

En résumé, la priorité ira par conséquent à:

- d'une part, au niveau du soutien aux pouvoirs publics:
 - o l'établissement d'une méthodologie pour la collecte de données, qui permet de mesurer la réalisation des droits de l'enfant (indicateurs des droits de l'enfant)
 - o la formation des points de contact des entités sans plan d'action pour les droits de l'enfant, en vue de procéder par la suite (mai 2014) à la rédaction d'un rapport intermédiaire du suivi accordé par les entités aux CO.
- d'autre part, au niveau de l'émission d'avis (indépendants):
 - o le suivi des travaux CoorMulti

Ces missions prioritaires constituent la ligne directrice du plan de gestion qui suit, le fil rouge de tous les travaux et décisions jusque mars 2014 inclus.

Dans la première partie, nous examinerons systématiquement la question de savoir quels moyens (humains, financiers et en termes d'activités) nous mettrons en œuvre pour atteindre les objectifs formulés. La deuxième partie ne contient, comme précédemment expliqué, que les lignes de force des missions déjà planifiées et des coûts y adhérents.

Quelques activités complémentaires propres au fonctionnement de la CNDE et du secrétariat auront par ailleurs lieu. Ces activités impliquent une mobilisation relativement importante de personnel et un gros investissement en termes de temps, mais guère un budget supplémentaire.

Elles figurent sous les objectifs 7 à 11.

¹ Voir rapport réunion du Bureau 19 octobre 2011, p. 5 et rapport réunion du Bureau 21 septembre 2012, p. 5.

PARTIE I: Objectifs et actions janvier-mars 2014

A Objectif 1: préparer un rapport intermédiaire du suivi des observations finales (CO) du Comité des droits de l'enfant des N.U. (juin 2010)

Préparer la coordination de l'état des lieux du suivi par les différentes entités des observations finales, réalisé pendant la période mi-2010 jusque fin 2013 (état des lieux prévu pour fin 2014).

Cet état des lieux sera demandé sur la base du canevas de rapport digital. Ainsi, les premières maladies de jeunesse de celui-ci pourront être repérées et corrigées avant que le canevas soit utilisé pour la coordination des contributions pour les 5^{ème} et 6^{ème} rapports périodiques combinés de la Belgique concernant la CIDE.

Une première action concrète concerne l'organisation de sessions d'information pour les points de contact de chaque entité. Ceux-ci seront invités à évaluer ces formations pour que le Secrétariat puisse optimiser la qualité de celles-ci en vue de formations ultérieures éventuelles au niveau des administrations intéressées.

Les autres actions, telles qu'approuvées dans le plan de gestion 2013, ressortent du timing de la nouvelle présidence et ne sont dès lors pas reprises sous cette partie I.

Calendrier

Formation des points de contact et, le cas échéant, des personnes de contact des départements: mars/avril 2014

Frais

Copies : 100€

Mobilisation de personnel

Deux personnes:

Ces personnes seront responsables des contacts nécessaires avec les entités néerlandophones et francophones et de donner les formations.

B Objectif 2: Préparer l'étude de la méthodologie appropriée afin d'établir des indicateurs des droits de l'enfant²

Le plan de gestion 2013 énonce que l'objectif est, dans un premier temps, de parvenir à un accord commun entre les représentants et autres acteurs pertinents des différents pouvoirs publics concernant la méthodologie appropriée pour établir des indicateurs des droits de l'enfant, les principes directeurs devant être pris en compte à cet effet et les priorités qui seront fixées à court, moyen et long terme.

² Art. 2.3 Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant : « La Commission prend les mesures nécessaires pour coordonner la collecte, l'analyse et le traitement d'un minimum de données pour le Comité des droits de l'enfant afin de pouvoir évaluer la situation des enfants sur le territoire national... »

À cette fin, le secrétariat établira une note préparatoire, sur la base d'un point de la situation des différents pouvoirs publics, dans laquelle seront abordés les différents points d'attention et méthodologies possibles concernant l'établissement d'indicateurs des droits de l'enfant.

Lorsqu'un consensus aura été atteint concernant l'approche pour l'établissement d'indicateurs des droits de l'enfant, un projet concret pourra être élaboré à cette fin, ainsi que son coût éventuel.

La note préparatoire sera rédigée sous la présidence actuelle. Aussi sa première discussion avec les entités aura lieu début 2014 (février), en vue de suffisamment informer la nouvelle attachée (francophone) qui pourra par la suite proposer quelques pistes de travail. L'élaboration réelle du projet revient à la présidence sous nouveau mandat.

Calendrier

Finalisation note préparatoire : janvier 2014

Discussion de la note avec les entités : février-mars 2014

Frais

Frais de traduction:

- une note préparatoire: 300€

- une note reprenant des pistes de travail possibles : 500€

Mobilisation de personnel

Deux personnes:

Ces personnes seront responsables de la rédaction de la note préparatoire, de la direction des réunions et de l'émission de rapports et de l'élaboration des pistes de travail possibles.

C Objectif 3: stimuler la concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances s'occupant des droits de l'enfant³

Cf. supra, objectif 1 (état des lieux du suivi des CO)

D Objectif 4: fourniture d'avis⁴

Fourniture d'avis à la demande d'une instance (par exemple l'OMS, des mandataires des N.U., le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, la FRA, des bureaux d'étude pour une étude commanditée par le Conseil de l'Europe ou la FRA).

³ Art. 2.4 Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant: « La commission a également pour mission de stimuler une concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances s'occupant des droits de l'enfant afin de veiller à une synergie maximale des politiques menées. A cet effet, elle tient compte des recommandations du Comité des droits de l'enfant. »

⁴ Art. 2.5 Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant : « La Commission examine et surveille les mesures d'exécutions qui sont nécessaires afin de satisfaire aux suggestions et recommandations du Comité des droits de l'enfant. A cet égard, elle peut faire des propositions ou des recommandations non contraignantes aux autorités compétentes. »

Six demandes d'avis sont en moyenne adressées à la CNDE chaque année.

Calendrier

Sera fonction de la demande.

Frais

Frais de traduction: 500 € par an (partant d'une estimation de deux avis pour la période janvier jusque mars inclus).

Mobilisation de personnel

Deux personnes (le président et la secrétaire à mi-temps):
Ces personnes sont responsables de l'élaboration du contenu des avis, de leur suivi, de la relecture des traductions, de la fourniture d'informations pertinentes, de la prise de contacts...

E Objectif 5: contribution à la rédaction d'autres documents en rapport avec les droits de l'enfant⁵

À la demande d'une instance (par exemple la réunion CoorMulti), la CNDE apportera sa contribution à l'élaboration d'autres documents concernant les droits de l'enfant. La CNDE est invitée en moyenne trois à quatre fois par an à apporter une telle contribution.

Calendrier

Sera fonction de la demande.

L'ordre du jour est en majeure partie déterminé par la CoorMulti – ce qui peut fluctuer. Il s'agit en moyenne de six réunions CoorMulti par an concernant les droits de l'enfant.

Frais

Frais de traduction: 200 € (partant de l'estimation qu'avant fin mars deux contributions seront demandées)

Mobilisation de personnel

Deux personnes (président et secrétaire à mi-temps):
Ces personnes seront responsables de l'élaboration du contenu des avis et de leur suivi, de la relecture des traductions, de la fourniture des informations pertinentes, de la prise de contacts...

⁵ Art. 2.2 Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant : « La Commission contribue également à la rédaction d'autres documents en lien avec les droits de l'enfant que l'Etat belge est tenu de déposer auprès des instances internationales... ».

F Objectif 6: examen de la faisabilité de la budgétisation concernant les enfants (child budgeting)

Dans le cadre de l'établissement d'un canevas de rapport, le Bureau de la Commission a décidé de ne pas encore reprendre un renvoi aux budgets disponibles et utilisés pour les mineurs dans l'attente d'une étude par les pouvoirs publics, sur base d'une note de réflexion du secrétariat de la CNDE, portant sur la faisabilité de la budgétisation concernant les enfants.

Fin 2013, le Bureau de la Commission a décidé de provisoirement restreindre l'étude à une note de réflexion au niveau du Secrétariat qui a été discutée avec la société civile et qui sera publiée au printemps 2014.

Calendrier

Publication de la note de réflexion : mars 2014

Frais

/

Mobilisation de personnel

Une personne est responsable des dernières adaptations rédactionnelles de la note de réflexion en vue de sa publication.

G Objectif 7: Evaluation et confection du budget annuel

Action 1 : évaluation finale du plan de gestion 2013

Calendrier

Evaluation du plan de gestion 2013 : janvier 2014

Frais

/

Mobilisation de personnel

Deux personnes sont responsables de la rédaction (président) et de la mise en page (secrétaire).

Action 2: rédaction et envoi de demandes aux différents gouvernements concernant la cotisation financière annuelle

Calendrier

Rédaction et envoi des demandes de paiement de la cotisation pour 2014: janvier 2014

Frais

/

Mobilisation de personnel

2 personnes (attaché et collaborateur du secrétariat)

Action 3: contrôle du livre de caisse de l'année 2013

Calendrier

Janvier 2014

Frais

/

Mobilisation de personnel

Une personne

Action 4 : célébration du 25^{ième} anniversaire de la CIDE

Célébration du 25ième anniversaire de la CIDE: contribution à l'organisation d'une conférence internationale portant sur l'intérêt supérieur de l'enfant (partenaires: les entités belges et le Conseil de l'Europe).

Calendrier

Janvier-décembre 2014

Frais

Pas de budget prévu

Mobilisation de personnel

La présidente, avec le soutien du secrétariat

H Objectif 8 : Etablissement du rapport d'activités

Calendrier

Établissement du rapport annuel 2013: janvier 2014
Présentation au bureau: première quinzaine de février 2014
Traduction et préparation de la publication: mars 2014

Frais

Traduction: 900 €

Mobilisation de personnel

La Présidente est responsable de la rédaction et est assistée dans cette tâche par les attachés. La secrétaire se charge de la mise en pages du rapport de fonctionnement.

I Objectif 9 : Informer les membres

Action 1

Mise à disposition, via le site web de la CNDE, d'informations pertinentes concernant les droits de l'enfant et les développements qui surviennent dans ce domaine

Frais

/

Mobilisation de personnel

Deux personnes seront responsables du suivi des développements pertinents en matière de droits de l'enfant et de la mise à disposition des informations sur le site web bilingue de la CNDE.

Le collaborateur à mi-temps du secrétariat saisira les données.

Action 2

L'envoi de lettres d'informations présentant des informations pertinentes sur la CNDE en particulier et les droits de l'enfant en général.

Calendrier

En février/début mars 2014 une lettre d'information sera envoyée à tous les membres .

Frais

/

Mobilisation de personnel

Deux personnes:

Ces personnes seront responsables de la rédaction et de l'envoi du bulletin d'information.

J. Objectif 10 : Réunions du bureau / réunions avec les membres avec voix délibérative

Les années précédentes, en moyenne cinq réunions par an étaient organisées. Le Secrétariat planifie deux réunions jusque fin mars 2014.

Calendrier

Début février 2014 + mi-mars 2014

Frais

50€ (sandwichs)

Mobilisation de personnel

Une personne (président) est responsable de l'élaboration du contenu des réunions. Le collaborateur à mi-temps du secrétariat fournira une assistance administrative. Deux personnes seront responsables de l'émission d'un rapport bilingue.

K. Objectif 11 : Fonctionnement journalier du secrétariat de la CNDE

Action 1. Actualisation de la liste des membres, de la mailinglist et information des nouveaux membres concernant la CNDE

Frais

/

Mobilisation de personnel

Une personne (collaborateur du secrétariat)

Action 2. Démarrage de la procédure de sélection d'un attaché néerlandophone et d'un secrétaire

Timing

Démarrage de la procédure de sélection d'un attaché néerlandophone : inconnu
Démarrage de la procédure d'engagement d'un secrétaire : inconnu

Frais

/

Mobilisation de personnel

Une personne (président)

Action 3. Fonctionnement journalier du secrétariat

Fonctionnement journalier du Secrétariat : achat de matériel de bureau, frais de copies, de téléphone, d'envois, des activités d'équipe, des frais de transport pour des déplacements vers des réunions, ...

Frais

Matériel de bureau: 350€
Frais de téléphone, d'envois, de déplacements, d'activités d'équipe, ... : 500 €

Mobilisation de personnel

Une personne (secrétaire)

Action 4. Optimiser le fonctionnement du secrétariat

Optimisation du fonctionnement et formation permanente du personnel du secrétariat de la CNDE par leur participation à des journées d'étude ou autres formations pertinentes et par l'achat et l'archivage de documentation professionnelle (bibliothèque).

Calendrier

Optimisation du fonctionnement: par le biais d'entretiens mensuels de fonctionnement
Formations: seront fonction de l'offre

Frais

Droits d'inscription: 100€
Frais de déplacement: 50€
Achat de livres: 150€
Achat de périodiques: 150€

Mobilisation de personnel

Quatre personnes

PARTIE II : Lignes de force du fonctionnement de la CNDE à partir d'avril 2014, sous la nouvelle présidence

A. Préparer un rapport intermédiaire du suivi des observations finales (CO) du Comité des droits de l'enfant des N.U. (juin 2010)

Le plan de gestion 2013 prévoit pour fin 2014 un état des lieux du suivi par les différentes entités des observations finales, réalisé pendant la période mi-2010 jusque fin 2013. Des renseignements plus détaillés en la matière peuvent être consultés dans le dit plan.

Cet état des lieux sera demandé sur la base du canevas de rapport digital. Ainsi, les premières maladies de jeunesse de celui-ci pourront être repérées et corrigées avant que le canevas soit utilisé pour la coordination des contributions pour les 5^{ème} et 6^{ème} rapports périodiques combinés de la Belgique concernant la CIDE.

En guise de préparation, début 2014, une formation relative à l'utilisation du canevas a été donnée aux points de contact des différentes entités qui sont chargés de la communication des contributions de l'entité qu'ils représentent.

A l'occasion de la première utilisation du canevas, des adaptations légères peuvent s'avérer souhaitables. En vue d'y procéder, il y a lieu de faire appel au SPF P&O. Il faut tenir compte de la disponibilité de ce SPF si l'on veut planifier dans le temps ce projet.

Frais estimés

2400€ (estimation de 60 pages, i.e. l'ampleur maximale d'un rapport périodique CIDE)

B. Etude de la méthodologie appropriée afin d'établir des indicateurs des droits de l'enfant⁶

A l'occasion du plan de gestion 2013, les phases suivantes ont été approuvées (plus de renseignements peuvent être consultés dans le dit plan de gestion 2013) :

Dans un premier temps, il est envisagé de parvenir à un accord commun entre les représentants et autres acteurs pertinents des différents pouvoirs publics concernant la méthodologie appropriée pour établir des indicateurs des droits de l'enfant, les principes directeurs devant être pris en compte à cet effet et les priorités qui seront fixées à court, moyen et long terme.

À cette fin, le secrétariat établira une note préparatoire, sur la base d'un point de la situation des différents pouvoirs publics, dans laquelle seront abordés les différents points d'attention et méthodologies possibles concernant l'établissement d'indicateurs des droits de l'enfant.

⁶ Art. 2.3 Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant : « La Commission prend les mesures nécessaires pour coordonner la collecte, l'analyse et le traitement d'un minimum de données pour le Comité des droits de l'enfant afin de pouvoir évaluer la situation des enfants sur le territoire national... »

Lorsqu'un consensus aura été atteint concernant l'approche pour l'établissement d'indicateurs des droits de l'enfant, un projet concret pourra être élaboré à cette fin, ainsi que son coût éventuel.

La note préparatoire aura été rédigée avant avril 2014. Sur base de celle-ci, l'élaboration réelle du projet pourra être prise en charge.

Frais estimés

Frais de traduction en cas de mise en place d'un groupe de travail, telle que prévue par le plan de gestion 2013 : 750 (3 rapports de réunion à traduire)

C. Fourniture d'avis⁷

Six demandes d'avis sont en moyenne adressées à la CNDE chaque année. Le timing est fonction de la demande.

Frais estimés

Frais de traduction: 600 € (partant d'une estimation de quatre avis à partir d'avril 2014)

D. Contribution à la rédaction d'autres documents en rapport avec les droits de l'enfant⁸

La CNDE est invitée en moyenne trois fois par an à apporter une telle contribution. Le timing est fonction de la demande.

Frais estimés

Frais de traduction: 400 € (partant de l'estimation qu'à partir d'avril 2014 deux contributions seront demandées)

E. Organisation d'une séance plénière pour tous les membres de la CNDE

L'article 9 de l'accord de coopération énonce que la Commission se rassemble au moins deux fois par an en séance plénière.

Les articles 25 et 27 du règlement d'ordre intérieur⁹ contiennent plus d'informations en la matière.

⁷ Art. 2.5 Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant : « La Commission examine et surveille les mesures d'exécutions qui sont nécessaires afin de satisfaire aux suggestions et recommandations du Comité des droits de l'enfant. A cet égard, elle peut faire des propositions ou des recommandations non contraignantes aux autorités compétentes. »

⁸ Art. 2.2 Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant : « La Commission contribue également à la rédaction d'autres documents en lien avec les droits de l'enfant que l'Etat belge est tenu de déposer auprès des instances internationales... ».

⁹ Art. 25.

Frais estimés

1. Interprètes

500€ par séance plénière = 1000 €

2. Restauration

Lunch: 500€ par séance plénière = 1000 €

Pause café: 240€ par séance plénière = 480 €

3. Frais de traduction

Rapport de la séance plénière: 1300€ par séance plénière = 2600 €

4. Copies

200€ par séance plénière = 400 €

F. Finalisation de la publication et de l'envoi du rapport d'activités 2013

Lecture des épreuves, publication et envoi du rapport d'activités 2013 déjà approuvé par le Bureau, traduit et envoyé au MB pour publication.

Frais estimés

/

G. Réunions du Bureau et des membres avec voix délibérative

Les années précédentes, en moyenne cinq réunions par an étaient organisées. Supposant que ce rythme sera poursuivi, à partir d'avril, environ quatre réunions auront encore lieu.

Frais

125€ (sandwichs)

Au plus tard trois semaines avant la séance plénière, le Secrétariat communique par mail aux membres et aux membres suppléants le lieu, le jour et l'heure de la séance plénière ainsi qu'un projet d'ordre du jour et tous les documents préparatoires utiles. Chaque membre peut, jusqu'à cinq jours ouvrables avant la séance plénière, demander au Président d'inscrire des points à l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté en séance plénière par consensus.

Art. 27.

Chaque séance plénière est consacrée à un rapport des activités de la période écoulée et à l'établissement des travaux futurs de la Commission. Les membres avec voix délibérative prennent leurs décisions en séance plénière, après avoir entendu l'ensemble des membres présents. En exécution de l'article 15 de l'accord de coopération, le budget est présenté chaque année par le Président lors de la première séance plénière qui suit son approbation par les membres avec voix délibérative.

H. Optimiser le fonctionnement du secrétariat

Optimisation du fonctionnement et formation permanente du personnel du secrétariat de la CNDE par leur participation à des journées d'étude ou autres formations pertinentes et par l'achat et l'archivage de documentation professionnelle (bibliothèque).

Il y a également lieu d'acheter de nouveaux PC vu que les PC actuels du Secrétariat ne permettent pas d'installer Office 2010 (ou toute autre nouvelle version de Office).

Frais estimés

Droits d'inscription: 180€

Frais de déplacement: 80€

Achat de livres: 150€

Achat de périodiques: 150€

Nouveaux PC (hardware): 300 (incl. tva) par PC = 1200€¹⁰

I. Inventaire des activités organisées dans le cadre du 20 novembre, journée des droits de l'enfant, via le site web et les bulletins d'information de la CNDE

Frais estimés

/

¹⁰ Source: Jean-Michel Dehalu

Problem Manager

Service Public Fédéral Justice / Federale Overheidsdienst Justitie Direction générale ICT/ Directoraat-generaal
ICT Service d'encadrement ICT / Stafdienst ICT Rue Eversstraat 2-8, 1000 Bruxelles / Brussel Local/Lokaal 703

02 / 5427897

0474 / 896819

jean-michel.dehalu@just.fgov.be.